

Image not found or type unknown



Oncle sans descendants directes

Par **petitefee**, le **15/02/2015** à **18:37**

bonjour,

l'oncle de mon mari, m'a pas eu d'enfants, il lui reste un frère et une sœur ainsi que la fille de son épouse et des neveux et nièces. Seule la fille de sa femme et mon mari s'occupent de lui. Hospitalisé pour des graves soucis de santé, la question de placement en maison de médicalisée est envisagée. Si l'oncle n'est plus capable de prendre cette décision pour lui même qui est légalement responsable? sachant qu'il n'a pas laissé de papiers en se sens chez un notaire ou autre??

Par avance merci de vos réponses